

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2015

---

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2872)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

## AMENDEMENT

N° 863

présenté par  
M. Guillet

-----

### ARTICLE 17 SEPTDECIES

À la fin de l'alinéa 24, substituer à l'année :

« 2017 »

l'année :

« 2018 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement de cohérence prenant en compte l'hypothèse du report du transfert à la Métropole du grand Paris des compétences visées aux alinéas 21 et 22 au 1<sup>er</sup> janvier 2018.